



MAIRIE de LA SALLE LES ALPES

SERRE-CHEVALIER

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 07 septembre 2009 (Séance publique)

La séance est ouverte sous la présidence de M. Alain FARDELLA, Maire

Etaient présents :

Claudine FINE, Philippe MICHELON, Christine VALLA, Henri CROSASSO, adjoints,
Gilles PERLL, Josette-PETER, Liliane PHILIPPE, Michel RICCI, Juliette SABATE,
Jean-Paul SALLE

Excusés :

Nadine FERRARI ayant donné pouvoir à Christine VALLA
Emile FORM ayant donné pouvoir à Claudine FINE
Hervé MOREAU ayant donné pouvoir à Henri CROSASSO
Pierre SALLE ayant donné pouvoir à Michel RICCI

Mme Juliette SABATE a été élue secrétaire de séance.

Le « Conseil des Anciens » est représenté dans la salle par Mme Nicole BIBOUD.

La séance est ouverte à 20h30. Elle a été précédée par une réunion de travail à laquelle avaient pris part tous les membres du Conseil présents ; réunion au cours de laquelle ont été présentés et préparés les projets de délibérations inscrits à l'ordre du jour.

1 AFFAIRES FINANCIERES

1) BUDGET « COMMUNE » : DECISION MODIFICATIVE N° 4

Le Conseil Municipal accepte la modification des crédits du budget « Commune » ainsi qu'il suit :

Section d'investissement - dépenses	
Article 21532 « réseaux d'assainissement »	+ 20 000 €
Opération 214 « travaux intempéries Mai 2008 »	
Article 2152 « installation de voirie »	+ 91 800 €
Opération 216 « baignade biologique »	
Article 2315 « installations, matériel et outillage Technique »	- 96 800 €
Section d'investissement - recettes	
Article 21532 « réseaux d'assainissement »	+ 15 000 €

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2) CORRECTION TORRENTIELLE DU TORRENT DE GLAIZE (1^{ERE} TRANCHE) DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal :

- Approuve le dossier de programmation de cette opération,
- Approuve le lancement d'un appel d'offres ouvert en vue de la dévolution des travaux,
- Sollicite de la part de l'Etat, de la Région, du Département, les aides les plus élevées possibles.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

3) CHAPELLE STE BARBE : DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal :

- Accepte l'opération et son plan de financement,
- Sollicite du Département la subvention la plus élevée possible.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Monsieur FARDELLA remercie l'association des habitants de la Chirouze pour leur participation à hauteur de 2 900 € et informe le public de l'ouverture de cette chapelle lors des journées du patrimoine prévues les 19 et 20 septembre prochain.

4) FACTURATION EAU ET ASSAINISSEMENT 2009 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA SEERC

Le Conseil Municipal approuve la signature d'une convention avec la SEERC afin d'inclure sur une même facture l'assainissement et l'eau.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

5) EGLISE DU BEZ : FIXATION DU PRIX DE VENTE DES BANCS

Le Conseil Municipal fixe le prix de vente, suivant :

bancs avec coffre	50 €,
bancs avec repose-livre	30 €,
bancs simples	20 €.

Ces bancs seront proposés par tirage au sort, en priorité, aux habitants du Bez.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

6) CONTRAT GUISENE 2005/2008 : AVENANT N° 3

Le Conseil Municipal approuve la modification du Contrat Guisane, portant sur l'annulation de l'opération « enneigement du stade de biathlon » d'un montant HT de 950 000 € et corrélativement l'aide du Conseil Général de 350 000 €. En remplacement de cette opération, une subvention de 66 500 € est affectée à l'opération « aménagement VTT à Serre Chevalier » d'un montant HT de 133 000 €.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

② ADMINISTRATION GENERALE

7) CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DES HAUTES-ALPES SIGNATURE D'UNE CONVENTION

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention qui consiste à valoriser le marché de la Commune.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

② URBANISME

8) PISTE DES POURQUOI : PARCOURS THEMATIQUE SUR LE DOMAINE SKIABLE

Le Conseil Municipal :

- Accepte l'installation de ce parcours thématique et de ses éléments sur le domaine skiable et sur des parcelles communales,
- Dit que ce parcours sera installé chaque automne et retiré au printemps, après chaque saison d'hiver,

➤ Demande la remise en état chaque année des parcelles (réengazonnement), et le rétablissement du profil d'origine en cas de délocalisation de ce projet.

ADOPTE A L'UNANIMITE

④ TRAVAUX

9) CHEMIN DE TERRE-ARIANDE : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE EXERCEE POUR L'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal approuve la convention de maîtrise d'ouvrage exercée concernant l'installation du réseau d'assainissement du chemin de Terre Ariande.

ADOPTE A L'UNANIMITE

⑤ PERSONNEL

10) INDEMNITE D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE : MODIFICATIF

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à prendre les décisions individuelles d'attribution et à modifier le taux moyen du cadre d'emploi retenu pour le calcul du crédit global, à savoir de le porter à 5.

ADOPTE A L'UNANIMITE

⑥ INFORMATION - QUESTIONS DIVERSES

FIN DE LA SEANCE A 21 H 10.

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION.

- Désignation de Maître Frédéric VOLPATO, avocat de la SCP SCHREIBER FABBIAN, pour défendre les intérêts de la Commune près du Tribunal Administratif de Marseille concernant l'annulation de l'arrêté préfectoral n° 2009-6-8 du 6 janvier 2009 portant approbation du Plan de Prévention des Risques Naturels, d'une part, et d'autre part, l'annulation de la décision de rejet de Mme la Préfète des Hautes-Alpes du 10 avril 2009 rejetant la demande de retrait, sollicitées par MM. BORIE Jérôme et FERAUD Marc.
- Signature d'un avenant au marché de maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement de la place du Rozé pour un montant de 1 143 794,40 € HT, soit une plus value de 4 817,39 € HT ce qui passe le montant du marché de maîtrise d'œuvre de 121 000,00 € HT à 125 817,39 € HT, soit une augmentation du marché de 3 %.
- Signature d'un marché relatif au lot « décors peints » concernant les travaux de restauration de la chapelle Saint Jean-Baptiste des Pananches pour un montant de 22 072,00 € HT avec la société Sud France.
- Signature d'un marché relatif au lot « couverture » concernant les travaux de restauration de la chapelle Saint Jean-Baptiste des Pananches pour un montant de 10 051,50 € HT avec la Société BOULOT.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, M. LE MAIRE DONNE LA PAROLE AU PUBLIC

Jacques MONIER s'interroge quant à la limitation de vitesse à 30 Km/h dans les hameaux, et fait remarquer l'absence de panneaux indicateurs de vitesse aux entrées de la Salle. Alain FARDELLA rappelle que la limitation est de 50 km/h sur la RD 1091 et 30 km/h dans les hameaux. Philippe MICHELON informe l'assemblée de l'acquisition d'un avertisseur de vitesse qui sera installé dans les hameaux ponctuellement.

M. MONIER poursuit indiquant avoir reçu un courrier de la Communauté de Communes du Briançonnais annonçant la réfection d'une conduite du tout à l'égout du hameau de la Salle. Alain FARDELLA précise que la réfection de cette conduite a été réalisée en 2008. Philippe MICHELON propose de se renseigner à ce sujet.

Arlette MAITRE demande que soit installé un panneau 30 km/h dans le lotissement Agel, des vitesses excessives étant également constatées dans ce quartier. Les véhicules des services techniques sont particulièrement visés par cette remarque.

Odile FINE regrette que les fleurs ne soient plus arrosées, devant l'Eglise de la Salle et au Gypaète. Elle s'interroge sur le nombre d'enfants habitant le Gypaète et scolarisés sur la Commune. Claudine FINE mentionne l'inscription de 4 enfants. Elle relance également la question de l'occultation des paraboles du Gypaète. Alain FARDELLA précise qu'Erilia a été contacté à cet effet.

Arlette MAITRE se plaint du mauvais goût de l'eau durant l'été. Elle en a parlé à Patrick FAURE et attend qu'on lui fournisse une explication.

Mme MONIER souligne qu'il existe un souci quant aux poubelles de la Salle exagérément souillées.

Odile FINE souhaite connaître l'état d'avancement du dossier AGIR.

Christine VALLA prend la parole pour expliquer que la Commune s'apprête à travailler sur son action prioritaire, à savoir l'intégration d'un volet « énergie » dans le PLU en cours d'élaboration et qu'à ce titre une consultation pour retenir « le facilitateur », prévu par le programme AGIR et destiné à accompagner la Commune dans cette démarche vient d'être lancée.

Jacques MONIER s'interroge sur les travaux du pont de la Salle. Alain FARDELLA informe l'assemblée que ces travaux ont commencé ce jour et que les travaux de goudronnage sous la voûte sont inscrits dans la campagne de cet automne. La tôle de son toit sera repositionnée également à la fin des travaux.

Emile FINE fait remarquer que dans le dernier « Trait d'Union » le montant des emprunts 2009 indiquait 500 K € de « réalisé » et 1 400 K € de « prévu ». Il s'interroge sur les dépenses. Philippe MICHELON lui indique que l'emprunt de 500 K € a été sollicité en janvier 2009, au titre de l'année 2008, et que l'emprunt de 1 400 K € est destiné à couvrir des projets budgétés en 2009, mais qui pour beaucoup d'entre eux ne démarreront pas en 2009. Il est par conséquent peu vraisemblable que cet emprunt soit mobilisé en 2009 à cette hauteur.

Arlette MAITRE demande qui bénéficiera de l'argent perçu par la vente des bancs de l'église du Bez. Il lui est répondu que la somme sera versée soit au CCAS soit à la caisse des écoles. Elle suggère qu'un des bancs soit affecté au musée.

Roger DURANT souhaite laisser 2 bancs au four banal.

Emile FINE, s'inquiète du peu de bancs recensés ; selon lui beaucoup ont disparu.

Le Maire,

